

Infirmiers libéraux : Prescription de vaccins (Module 1)

Contexte

Ce programme de formation de 12 heures en présentiel ou classe virtuelle, s'adresse aux infirmiers libéraux et porte sur le module 1 « Prescription de vaccins » de l'arrêté du 08 août 2023 et ses 4 parties en lien avec la fiche de cadrage n°1.

Malgré son efficacité avérée, la vaccination ne bénéficie plus d'une adhésion universelle de la part de la population. Aujourd'hui, si plus des trois quarts de la population a une opinion favorable sur la vaccination en général et que la tendance est même à la hausse, 75,1 % en 2016 et 77, 7% d'après les Baromètres santé consécutifs menés par Santé publique France, ces chiffres restent cependant très en deçà des niveaux d'adhésion observés jusqu'au début des années 2000.

En effet, la complexité du parcours vaccinal constitue un frein majeur à la vaccination. La simplification de ce parcours en permettant notamment aux professionnels de santé infirmiers de prescrire les vaccins, fait partie intégrante des solutions recommandées et mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dès 2022, la HAS a élargi les compétences de ces professionnels en matière vaccinale. L'arrêté du 08 août 2023 fixe les objectifs pédagogiques de la formation relative à la prescription de vaccins pour les infirmières.

Objectifs

- Rappeler les maladies à prévention vaccinale.
- Maîtriser le calendrier vaccinal.
- Maîtriser la traçabilité et la transmission des informations.
- Savoir prescrire en pratique.

Prérequis

Professionnels de santé diplômés

Compétences visées

- Être capable de prescrire les vaccins aux personnes éligibles en lien avec le calendrier vaccinal.

Programme détaillé de l'action de formation

- Les maladies à prévention vaccinale.
- Le calendrier des vaccinations.
- Traçabilité et transmission de l'information.
- La prescription en pratique.

Méthodes et outils pédagogiques

- Méthodes actives avec analyse de situations.
- Méthodes interrogatives avec sessions de questions/réponses.
- Vidéos et diaporamas actualisés, basés sur des références scientifiques en lien avec les pratiques professionnelles.
- Dossier scientifique remis à chaque participant.
- Réalisation d'une évaluation sur l'acquisition de connaissances, le développement de compétences et la qualité de la formation.
- Pré-test, post-test et questionnaire de satisfaction.